

notre démocratie et qu'il faudrait soigneusement éviter de faire venir au Canada trop de gens (j'allais dire quiconque) qui ne connaîtraient pas le mode de vie que nous appelons le monde de vie démocratique dans le pays où nous vivons.

Je voudrais dire tout d'abord que nous pourrions prendre des décisions plus rapides,—car il est plutôt pénible pour les gens qui sont dans le pays de réitérer sans cesse leurs demandes en vue de faire venir leurs parents au pays, a condition, bien entendu, que ces personnes puissent être acceptées comme je l'ai indiqué. En second lieu à mon avis on devrait prendre bien plus soin qu'on ne l'a fait de s'assurer qu'on interdit l'accès au pays non seulement aux communistes, et je sais qu'on filtre soigneusement les communistes, c'est d'ailleurs une pratique que j'approuve, mais aussi aux sympathisants fascistes et nazis qu'il y a lieu de filtrer également avec soin avant de les admettre au pays.

Je crois que des immigrants bien établis au pays, en vertu d'un programme satisfaisant, peuvent contribuer au bien-être du pays, à leur propre bien-être et à celui du monde. Je ne partage aucunement l'avis de ceux qui déclarent que nous devons faire venir ces personnes au pays pour qu'elles portent leur part de notre fardeau fiscal et consomment notre production, car ces personnes augmenteront nos impôts, si nous leur établissons des écoles et d'autres installations qui leur sont nécessaires, et elles augmenteront également notre production. Il règnera probablement un équilibre entre ces deux tendances, et nous n'en retirerons aucun bénéfice, mais si nous voulons faire de notre pays une nation forte, tâchons de le faire d'une façon entièrement démocratique.

M. Hansell: Je ne retarderai le comité que quelques instants et mes remarques seront assez différentes des discours qui ont déjà été prononcés.

Je désire formuler deux observations en particulier. Je tiens tout d'abord à remercier le ministre de ce qu'il a fait pour les cas que je lui ai signalés. Tous les députés pourraient, je pense, en dire autant. Il s'est occupé de chaque cas que je lui ai signalé, peut-être pas aussi rapidement que je l'aurais parfois espéré; mais lorsque des cas doivent être soumis à d'autres gouvernements, des délais sont excusables. J'ai actuellement un cas en suspens; je n'en parlerai pas ici mais j'en ferai part au ministre lui-même et je suis sûr qu'il voudra bien s'occuper de ce cas comme il l'a fait par le passé.

Ma seconde observation porte sur l'importance de la citoyenneté canadienne, sur l'importance d'en obtenir quelque preuve sous

forme de document, ce que je voudrais voir reconnu par tous les Canadiens. Je songe, en particulier, aux citoyens canadiens qui pensent aller outre-mer en touristes ou pour quelques mois d'étude. Je pense à ceux de ma propre profession qui s'attendent peut-être d'aller en quelque autre pays pour y accomplir du travail missionnaire ou quelque autre tâche. Je sais que les intéressés ne sont pas nombreux, mais je connais certains cas de ce genre. Je suis bien persuadé que nos citoyens canadiens ne se rendent pas compte de l'importance qu'il y a à se munir de documents établissant leur citoyenneté canadienne.

Il se peut que nos gens n'accordent qu'une importance secondaire à cette question parce qu'elle ne touche pas à leur vie quotidienne. Ce n'est que lorsqu'ils ont des ennuis qu'ils se rendent compte qu'ils n'ont pas apporté à la question toute l'attention qu'elle mérite. Il est si facile pour des jeunes gens qui ont l'idée d'étudier, de parcourir le monde ou de se faire missionnaire ou instituteur ou autre chose du genre dans un autre pays, de s'imaginer qu'ils peuvent faire n'importe quoi au cours de leurs voyages, pour constater au bout du compte qu'ils sont dans le pétrin.

Je connais le cas d'un jeune homme qui a quitté le Canada pour faire des études aux États-Unis. Après ses études, il a fait du travail professionnel et s'est marié aux États-Unis. Après quelque temps, il s'est rendu en Chine où il a fait un long séjour. Lorsqu'il a dû quitter la Chine en raison de certaines circonstances, il s'est rendu en Afrique où il a eu l'occasion de se rendre utile en accomplissant du travail pour des Chinois. En définitive, il a eu des ennuis, d'abord, parce qu'il avait épousé une citoyenne américaine. Dans certains autres pays, il y a eu des complications concernant sa citoyenneté et son statut. Le jeune homme lui-même était né en Angleterre. Or, voici qu'il se trouve maintenant sans lieu de résidence et tout ce qu'il a pour prouver sa citoyenneté est son certificat de naissance ce qui parfois ne prouve rien. Un certificat de naissance prouve simplement qu'on est né et je ne sache pas qu'on ait à en faire la preuve.

Ce que je veux faire comprendre au ministre, c'est que les citoyens canadiens ne doivent pas envisager ces choses à la légère. On ne peut voyager à travers le monde, passer sans cesse d'un pays à un autre, sans éprouver quelques difficultés. Je n'en blâme ni le ministre ni la loi. La faute en est aux gens eux-mêmes, parce qu'ils ne se rendent pas compte de la gravité de leurs obligations à cet égard.

Il y a quelque temps, un homme avec lequel je m'entretenais m'a dit que, quand il